

Par courriel et dépôt électronique

Le 24 août 2015

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télééc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Suivi administratif de la décision D-2015-023 (R-3887-2014)
Notre dossier : R043220 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (« Transporteur »), en suivi de la décision décrite en rubrique, souhaite informer la Régie de l'énergie (« Régie ») des récents développements relatifs au projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane à la région métropolitaine de Montréal (la « ligne Chamouchouane » ou le « Projet »).

Dans le cadre du processus usuel d'optimisation et d'amélioration de ses projets, le Transporteur a procédé à une réévaluation topologique du réseau incluant la nouvelle ligne Chamouchouane. Cet exercice a conduit le Transporteur à donner suite, dès à présent, à l'intention annoncée dans sa demande révisée d'autorisation du Projet, de décroiser les liens 7016 (existant) et 7103 (nouvelle ligne)¹. Ce décroisement donne lieu aux liens LaVérendrye-Judith-Jasmin (circuit 7016) et Chamouchouane – Duvernay (circuit 7103). Les analyses démontrent que cette configuration permet une nette amélioration de la flexibilité d'exploitation selon certaines conditions réseau. Suite à cet ajustement, le réseau de transport disposera toujours d'un lien sécurisé additionnel, vers la boucle montréalaise, résultant en une fiabilité accrue.

Au plan financier, le décroisement, évalué à 350k\$, a un impact économique négligeable sur le Projet. Le Transporteur présentera dans son rapport annuel, conformément à la décision citée en rubrique, le suivi des coûts réels et de l'échéancier de ce projet. Le Transporteur réitère son engagement à déployer tous les efforts afin de contenir les coûts du Projet à l'intérieur des limites autorisées par la Régie.

¹ Voir R-3887-2014, HQT-1, Document 1 Révisée, page 17, lignes 21 à 24 et note 7.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette